

Questions orales

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, il est évident que c'est parce que beaucoup de Canadiens croient que les tarifs dans le secteur de la câblodistribution sont trop élevés que le CRTC tient actuellement des audiences publiques sur cette question.

[Traduction]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je pourrais aller à Hull, mais je ne le ferai pas. Je veux poser une question au ministre.

Le fait est que les tarifs de câblodistribution augmentent énormément et que ceux du téléphone sont bloqués ou ont baissé.

En refusant de légiférer sur le taux de rendement, comme le NPD le préconise, le gouvernement n'envoie-t-il pas le mauvais message au CRTC? Ou est-ce simplement qu'il n'écoute pas les Canadiens ordinaires, qu'il ne fait pas attention à eux, qu'il ne se préoccupe pas d'eux et qu'il refuse de les protéger au moyen d'une loi vigoureuse sur la câblodistribution?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement, contrairement au NPD, respecte l'indépendance des agences dont c'est la responsabilité d'étudier ces questions.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX PUBLICS

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Étant donné que l'immeuble Daly a été consacré l'un des monuments historiques les plus importants de la Capitale nationale, que l'on avait décidé d'en préserver le pur et rare style Chicago et que la Commission de la Capitale nationale a déjà gaspillé des millions de dollars en attendant que le promoteur-constructeur se décide à proposer des plans de restauration, pourquoi la CCN a-t-elle approuvé un plan qui aura presque pour effet de supprimer ou de détruire toute trace de l'authenticité architecturale qu'elle voulait d'abord préserver?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de discuter d'esthétique architecturale avec ma collègue d'en face. Je comprends la question, mais je crois savoir que certaines des modifications apportées, aux fenêtres notamment, ont été motivées par des considérations de

conservation de l'énergie. Je vais tâcher d'en savoir davantage pour la députée.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre. La Commission de la Capitale nationale a perdu deux millions et demi de dollars par année en loyers à l'immeuble Daly. Le promoteur-constructeur a lié la CCN pour un bon nombre d'années, à raison de un dollar par année. Les pièces centrales du 489, Sussex Drive demeurent vacantes. Le manque à gagner défie toute notion de restriction financière.

En période de compressions budgétaires, comment le ministre peut-il justifier qu'un immeuble de qualité demeure inutilisé?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, qu'on me corrige si je me trompe, mais je crois savoir qu'un bail satisfaisant a été signé par le promoteur-constructeur et que des loyers sont perçus.

Je vais tenter d'obtenir de plus amples renseignements, mais je n'accepte pas d'emblée ce que dit ma collègue. Je crois savoir que des loyers ont été perçus et qu'un bail a été signé.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Bob Kaplan (York—Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Une disposition des lois américaines sur l'immigration, qui remonte à l'époque de la guerre froide et qu'invoquent les Américains depuis des dizaines d'années pour interdire à de nombreux Canadiens respectueux des lois d'entrer aux États-Unis parce qu'ils seraient présumément des éléments subversifs, fait actuellement l'objet d'un débat au Congrès américain.

Le ministre est-il disposé à faire des démarches auprès du gouvernement américain pour appuyer l'abrogation de l'article en question, qui n'a vraiment pas sa place dans les lois d'une grande démocratie.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'un des cas les plus difficiles que j'ai eu à régler dans le cadre de mes fonctions a été celui de M. Farley Mowat, lorsque les États-Unis ont voulu lui interdire l'accès à leur territoire. Cette affaire ne s'est pas réglée sans faire de bruit. J'ai fait des démarches au nom de M. Mowat, et il a pu entrer aux États-Unis. Je crois que la disposition législative en question n'est plus pertinente, si elle l'a jamais été, et je donnerai volontiers suite à la proposition du député.